

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 octobre 2011**

Décision n° **B-2011-2649**

commune (s) : Saint Fons

objet : Acquisition, à titre gratuit, et classement dans le domaine public de voirie communautaire d'une parcelle de terrain située 63, rue Carnot

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 4 octobre

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 11 octobre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, M. Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Sangalli), Da Passano (pouvoir à M. Desseigne), Daclin, Calvel (pouvoir à M. Assi), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Barral), Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Mmes Besson, David M., MM. Charles (pouvoir à M. Buna), Sécheresse (pouvoir à M. Philip), Julien-Laferrière.

Absents non excusés : M. Lebuhotel.

Bureau du 10 octobre 2011**Décision n° B-2011-2649**

commune (s) : Saint Fons

objet : **Acquisition, à titre gratuit, et classement dans le domaine public de voirie communautaire d'une parcelle de terrain située 63, rue Carnot**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 septembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon les articles 1.1 et 1.9.

La Commune de Saint-Fons a sollicité la Communauté urbaine de Lyon afin d'obtenir le classement dans le domaine public de voirie communautaire de la parcelle cadastrée AE 146, sur laquelle est actuellement aménagé un parc de stationnement.

Le classement de cette emprise de 1 425 mètres carrés permettrait d'assurer une continuité dans l'entretien des espaces publics puisque elle est située au carrefour des rues Carnot, Danielle Casanova et Paul Vaillant Couturier, 3 voies appartenant déjà au domaine public de voirie communautaire.

La Commune de Saint Fons s'est engagée à céder gratuitement à la Communauté urbaine le terrain constituant l'emprise du parking.

L'ensemble des services communautaires consultés a émis un avis favorable à ce classement dans le domaine public de voirie communautaire.

Ce classement ne remettant pas en cause la desserte et la circulation assurées par la parcelle cadastrée AE 146, la présente opération a été dispensée d'enquête publique, conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, à titre gratuit, de la parcelle de terrain d'une surface de 1 425 mètres carrés cadastrée AE 146 aménagée en parc de stationnement, située 63, rue Carnot à Saint-Fons et appartenant à la Commune, afin d'assurer une continuité dans l'entretien des espaces publics.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - Prononce le classement dans le domaine public de voirie communautaire de la parcelle de terrain d'une surface de 1 425 mètres carrés cadastrée AE 146 située 63, rue Carnot à Saint Fons, lequel prendra effet à la date de signature de l'acte authentique à intervenir comportant transfert de propriété.

4° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C 1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 1629, le 10 janvier 2011 pour la somme de 1 000 000 € en dépenses.

Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre : en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2011.

5° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 211 200 - fonction 822, pour un montant de 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 octobre 2011.